



vendredi 19 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Journée « Entreprendre & innover : mode d'emploi »

**Mercredi 24 octobre, de 9h00 à 17h30**

Ecole Centrale de Marseille, Grand Amphithéâtre,  
38 rue Frédéric Joliot Curie, 13013 Marseille

Aix-Marseille Université, le MESRI, le groupe Caisse des Dépôts, Bpifrance, l'Ecole Centrale de Marseille, les incubateurs publics et PEPITE PACA Ouest organisent, avec le soutien d'Aix-Marseille French Tech, une journée dédiée à l'entrepreneuriat et à l'innovation. En présence d'Yvon Berland, Président d'Aix-Marseille Université, de Frédéric Fotiadu, Directeur de l'École Centrale de Marseille, de Jean-Marc Batigello, Délégué Innovation de Bpifrance, de Laurent Baly, Président de la SATT Sud-Est, de Jean-Philippe Nabot, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Marc Bruant, Directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche du Rectorat d'Aix-Marseille, d'Éric Berton, Vice-président Innovation et valorisation d'Aix-Marseille Université, et d'Evelyne Marchetti, Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat d'Aix-Marseille Université.

La matinée sera consacrée à la présentation des entreprises fondées par les étudiants entrepreneurs, à travers le thème « Entreprendre pendant ou juste après ses études, c'est possible avec Pépité Paca Ouest ! ». Une table ronde composée de jeunes créateurs mettra en lumière leur parcours et les différentes étapes de la création d'entreprise innovante.

**Un grand témoin, Anton Fert, créateur de l'entreprise « TCHEK »**, jeune élève entrepreneur, mais déjà entrepreneur averti issu du PEPITE PACA Ouest, présentera son parcours et son entreprise en pleine expansion. La matinée se terminera par la **remise d'un trophée aux lauréats PEPITE**, suivie par une intervention du rectorat de région académique, partenaire du PEPITE.

L'après-midi sera consacrée à la thématique « De la Recherche au développement de l'entreprise : les acteurs qui vous accompagnent » à travers différents dispositifs de soutien aux transferts de technologies existant en région dans le cadre des 20 ans de la loi sur l'innovation de 1999. En particulier, l'incubateur interuniversitaire Impulse et l'incubateur thématique Belle de Mai présenteront leurs activités et une table ronde intitulée « De la Recherche au développement de l'entreprise : les acteurs qui vous accompagnent » permettra de mieux connaître des acteurs clefs de l'innovation tels que la SATT Sud Est, les incubateurs « Allègre », Bpifrance, le réseau entreprendre, etc. Stephan Guignard, enseignant-chercheur à Aix-Marseille Université, fera également part de son témoignage dans le cadre de sa démarche de création d'entreprise.

**Un grand témoin, Jean-Luc Gach, co-fondateur de la société First Light Imaging**, fera enfin état de son parcours de création avant que Bpifrance rappelle les belles réussites du concours I-LAB ces dernières années dans le cadre de ces 20 ans. L'après-midi sera clôturée par une **remise de trophée aux lauréats du concours I-Lab** et une allocution d'une personnalité.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **A propos du concours Pépîte Tremplin :**

Créé en 2014 par le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (aujourd'hui le MESRI) dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant, les pôles PEPITE ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises innovantes en encourageant et soutenant des projets portés par des étudiants et des jeunes diplômés, en les accompagnant financièrement et de façon dédiée. Le concours Tremplin, qui se double depuis 2017 d'un second concours, le concours PEPITE-Tremplin Régional, avec le soutien financier de l'État, est destiné à récompenser les jeunes pousses innovantes. Sélectionnés par les comités régionaux mis en place par les PEPITE présents dans les territoires, les lauréats régionaux concourent également au niveau national. Ainsi, les meilleurs projets de créations d'entreprises innovantes issus des Pôles PEPITE sont récompensés et mis à l'honneur.

### **A propos du concours ILAB :**

Le concours i-LAB est né de la volonté du ministère en charge de la Recherche (MESRI) de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes, de mieux accompagner le développement des startups et d'encourager l'esprit d'entreprendre.

Initié en 1999 dans le cadre de la loi sur l'innovation, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, a été reconduit chaque année, avec pour enjeux :

- de détecter et faire émerger des projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes qui contribueront à répondre aux grands défis sociétaux de notre époque ;
- de favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le monde économique.

Depuis 1999, le Concours I-Lab (anciennement concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, CNACETI) a permis la création de plus de 1 800 entreprises.

### **A propos de l'incubateur Impulse :**

Créé en 2000 à l'initiative des Universités d'Aix-Marseille et d'Avignon, rejointes par le CEA, le CNRS, l'IRD, l'INSERM, l'École Centrale Marseille, l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne et l'École Arts et Métiers Paris-Tech, l'Incubateur interuniversitaire Impulse situé sur la technopole de Château Gombert, accompagne et finance les projets de création d'entreprises innovantes valorisant les travaux de la recherche publique dans de nombreux domaines. Au centre d'un maillage étroit entre laboratoires de recherche, instituts Carnot, SATT, pôles de compétitivité, pépinières, pôle PEPITE, réseau PACA INNOVATION et capital « amorçage », l'incubateur Impulse, est un véritable outil d'accompagnement et de pré-amorçage dans de très nombreux domaines, convertissant plus de 80% de projets en entreprises. A fin 2018, sur 182 projets « incubés », Impulse a soutenu la création de 152 entreprises générant plus de 1 200 emplois directs (dont plus de plus de 900 toujours existants) et plus de 2 000 emplois indirects sur le site.

### **A propos de l'incubateur Belle de Mai :**

L'incubateur Belle de Mai accompagne uniquement des porteurs de projet dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication et leurs usages.

Véritable levier de croissance des startups, l'Incubateur Belle de Mai situé sur le site éponyme à Marseille aide les futurs entrepreneurs dans leurs projets numériques innovants sur tout le territoire français. Son programme d'accompagnement a pour vocation de les aider à convertir leur idée en une structure pérenne, en leur apportant une expertise et des moyens techniques, logistiques et financiers. Depuis sa création en 1999, l'incubateur a accompagné 194 porteurs de projets, contribuant à la création de 145 entreprises, dont 72% sont toujours en activité. L'année dernière, les entreprises accompagnées ont cumulé plus de 35 millions € de CA.

CONTACTS PRESSE :

**Direction de la communication d'Aix-Marseille Université**  
**Delphine Bucquet** – Directrice de la communication  
[delphine.bucquet@univ-amu.fr](mailto:delphine.bucquet@univ-amu.fr)  
04 91 39 65 66 – 06 12 74 62 32

